

La cohabitation des légitimités dans le cadre de la gouvernance locale au Burkina Faso : Enjeux et défis

La mise en place d'un cadre facilitant les échanges entre les institutions publiques (locales et nationales), les partenaires techniques et financiers, les instituts et centres de recherche, les universitaires, les communautés religieuses et coutumières, les organisations de la société civile se présente comme une opportunité de réinterroger les normes pratiquées et leurs capacités à répondre aux besoins et attentes des populations.

Pourquoi une telle initiative~?

Le processus de dévolution des pouvoirs, des compétences et des ressources du niveau central (l'Etat) vers des organes élus locaux (les conseils municipaux et régionaux) à travers la réforme de la décentralisation a connu un tournant décisif depuis avril 2006 au Burkina Faso. En effet, le pays est entré dans une dynamique de communalisation intégrale. Tous les citoyens du Burkina sont désormais aussi citoyens d'une commune, qu'elle soit rurale et urbaine. Du coup cette réorganisation à la fois territoriale et institutionnelle va sans doute poser avec acuité la problématique des ordres de légitimités, de leur cohabitation dans l'animation de la vie publique, de l'accès et de la gestion de l'espace public.

Au regard des enjeux de pouvoirs qui se jouent sur les arènes locales et de la nécessité d'œuvrer à prévenir les risques de divorce entre les dynamiques institutionnelles et celles socio-historiques, l'Alliance pour refonder la gouvernance a lancé une initiative régionale (en Afrique de l'Ouest) sur cette problématique. Et comme relevée plus haut, le contexte actuel de la communalisation intégrale interpelle fortement la médiation nationale. Des initiatives sont engagées dans les communes par divers acteurs dont le Laboratoire Citoyennetés, sous formes de recherches socio-anthropologiques et des forums multi-acteurs. Mais il apparaît important d'élargir le champ de la réflexion à d'autres acteurs (universitaires, parlementaires, ministères, centres de recherches, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, les communautés religieuses et coutumières à une échelle plus large, notamment le niveau national)

Cette initiative a été enclenchée en 2007. En effet, dans le cadre de leurs activités l'Alliance et le Laboratoire Citoyennetés ont animé une journée d'échanges consacrée à la question si importante de la gouvernance locale à Ouagadougou le 12 avril 2007. Elle s'est clôturée sur certaines recommandations dont~:

- La nécessaire construction au niveau national d'un cadre permanent de convergence des initiatives, de partage et de mutualisation des expériences,
- La poursuite du dialogue à travers l'organisation de rencontres thématiques plus ciblées

L'atelier de Novembre 2008 s'inscrit dans la suite logique de ces recommandations et participe de cette nécessité de revisiter le processus de décentralisation à travers les expériences vécues par différents acteurs et les efforts qu'ils déploient afin de rendre la gouvernance quotidienne plus en

phase avec les aspirations et attentes des populations.

En lançant cette réflexion, le médiation nationale veut offrir un cadre de convergence de vue et de propositions novatrices, à partir d'une diversité d'expériences concrètes et des résultats d'études sur les typologies des légitimités qui cohabitent dans les différentes aires socioculturelles du Burkina Faso.

Objectifs de l'atelier

Cet atelier de dialogue et de réflexion a connu la participation d'éminentes personnalités~: des universitaires, des chercheurs, de hauts responsables du ministère en charge des collectivités territoriales, de celui des enseignements secondaire supérieurs et de la recherche scientifique, des représentants des institutions comme l'Assemblée nationale, le conseil constitutionnel, des responsables de différentes communautés religieuses et coutumières, des représentants des organisations de la société civile, etc.

Globalement, il avait pour objectif d'ouvrir les débats sur les légitimités autres que celles issues des élections et du droit positif moderne et leur apport à l'ancrage d'une gouvernance locale légitime et apaisée.

En termes d'objectifs spécifiques, il s'agissait de~:

- mobiliser différentes catégories d'acteurs autour de la même table pour engager une réflexion collective
- permettre à des porteurs d'expériences en matière de cohabitation de légitimités de les partager avec d'autres acteurs
- mettre en dialogue les tenants du pouvoir politique moderne et «~traditionnel~», les acteurs sociaux et les partenaires techniques et financiers pour un diagnostic collectif de leurs rapports et une recherche d'alternatives crédibles
- Promouvoir des mécanismes inclusifs dans la régulation des rapports entre les acteurs dans l'accès et la gestion de l'espace public
- rechercher et proposer des pistes de réflexion continue pouvant déboucher sur des propositions de méthodes d'actualisation de certaines valeurs et normes sociales pouvant contribuer à légitimer les institutions locales
- Produire des référents publiables et partageables avec d'autres acteurs au niveau sous-régional.

L'atelier s'est déroulé en quatre temps forts~: l'ouverture des travaux, la réflexion sur les enjeux de la cohabitation des légitimités, le partage d'expérience sur les pouvoirs locaux (entre conflits de compétences et cohabitation pacifique) et enfin des débats et propositions de perspectives possibles dans le contexte burkinabè.

I. La cérémonie d'ouverture de l'atelier

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre délégué chargé des collectivités territoriales

qui représentait le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation. Elle a été marquée par trois interventions: le mot de bienvenue du représentant du Laboratoire Citoyennetés (Pr. Yarga Larba), l'intervention du représentant de l'Alliance (M. Assane Mbaye) et le discours d'ouverture du ministre délégué, Abel Toussaint Coulibaly.

Dans son mot introductif, le Pr Yarga Larba a remercié tous les participants qui ont bien voulu apporter leurs contributions aux débats sur la gouvernance qui est aujourd'hui un enjeu majeur tant les crises qui secouent la plupart des Etats africains est d'une ampleur inquiétante. Pour lui, il est aujourd'hui établi qu'avec le processus de décentralisation, une autre forme de gouvernance locale fondée sur les valeurs, les réalités et le potentiel des communautés de base et porteuse de transformations positives dans les pratiques et cultures institutionnelles est possible. Une telle gouvernance nécessite un bon dosage entre la légalité (respect ce qu'on a convenu de faire) et la légitimité (impliquant l'adhésion et le contrôle, la régulation et l'arbitrage, l'égalité et la justice; etc.).

A sa suite, Assane Mbaye a pris la parole pour situer l'intérêt de la rencontre et a saisi l'occasion pour faire l'historique de l'Alliance pour refonder la Gouvernance en Afrique. Il a ensuite expliqué la philosophie de l'Alliance et les pistes de réflexion pour refonder la gouvernance en Afrique à savoir:

- promouvoir une gouvernance légitime
- mettre l'éthique au cœur de la gouvernance
- mettre l'expérience des acteurs au cœur de la gouvernance
- articuler les échelles de la gouvernance, du local au mondial en passant par le national et le régional
- partir du local comme l'échelon territorial propice à la refondation des modes de régulation sociale et de promotion de mécanismes institutionnels adaptés à la réalité des populations.

Pour cela, il faut rechercher dans les systèmes traditionnels de gouvernance des éléments constitutifs de socles sur lesquels peut reposer un projet véritablement africain de gouvernance et compatibles avec l'évolution de nos sociétés.

Enfin, le Ministre délégué Toussaint Abel Coulibaly a embouché la même trompette. «~Au-delà de l'impulsion du développement par le bas, le processus de décentralisation devrait permettre de promouvoir des cadres de dialogue, de réflexion collective sur le devenir de nos sociétés~», a-t-il fait remarquer. Il a convenu avec les organisateurs de l'atelier que c'est une opportunité pour réfléchir sur des modes de gouvernance aptes à nourrir notre quête permanente de mieux-être, à servir de référence comportementale et à procurer le sentiment d'appartenance à une communauté de destin.

Aussi, tout en affirmant la disponibilité de son département à participer activement à la dynamique engagée, il a exhorté l'Alliance et le Laboratoire Citoyennetés à poursuivre cette réflexion qui devrait permettre d'aboutir à des propositions concrètes et novatrices.

II. Les enjeux de la cohabitation des légitimités

La gouvernance est un processus d'apprentissage permanent, une construction patiente et concertée.

C'est un processus dynamique qui s'enrichit à l'épreuve des évolutions et des conjonctures socio-politiques tant au niveau local, national qu'international. Il est donc important de favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de penser l'action publique locale au plan économique, politique et sociale en partant des aspirations collectives. Une telle vision suppose la connaissance et la reconnaissance de chaque catégorie d'acteurs, de ses rôles et prérogatives, du nécessaire dialogue entre elles.

«La légitimité, qui est un dérivé du latin «lex» «legis», pourrait se définir comme la «qualité de ce qui est juste», de ce qui correspond à un droit supérieur, c'est-à-dire un ensemble de principes directeurs visant la recherche d'une vie harmonieuse autour d'un centre d'intérêt. Ce droit supérieur a pu être identifié au cours des âges au droit divin. Ce qui est légitime est légal car fondé sur le droit que ce soit le droit naturel, le droit coutumier ou le droit moderne.» (Cf. Sanou, Doti Bruno, 2008, voir rapport d'étude: la cohabitation des légitimités dans l'ouest du Burkina)

Comment alors permettre à différentes catégories d'acteurs de partager leurs expériences et d'intégrer dans leur réflexion ces questions de fonds? Comment parvenir à une participation de toutes les composantes sociales des collectivités locales dans la construction politique de la cité et au développement socioéconomique local? Comment partir des expériences concrètes des acteurs pour reconstruire ou, tout au moins, repenser les processus politiques et les réformes institutionnelles en cours en prenant en compte à la fois les trajectoires historiques de nos sociétés mais également les apports et les exigences du contexte actuel de la globalisation? Ce sont autant d'interrogations qui invitent à une réflexion collective et inclusive. L'atelier les a abordés en plusieurs aspects en commençant par la définition d'un cadre conceptuel à partir duquel se construit le débat.

II.1. Le Cadre conceptuel du processus

Pour conduire les travaux, il a été fait appel au Pr Mahamadé Savadogo, philosophe, enseignant à l'Université de Ouagadougou pour préparer une note introductive devant servir de base à la réflexion. Dans cette note introductive, le Pr. Mahamadé Sawadogo a d'entrée de jeu montré que la problématique de «la cohabitation des légitimités» est une préoccupation de Sociologie politique et non de science juridique. En effet, pour les sciences juridiques, la légitimité est l'apanage de l'autorité légalement établie. Une telle démarche ne permet pas de dégager des légitimités en confrontation. Le concept de cohabitation des légitimités suppose donc qu'au-delà des textes, il y a des forces en confrontation pour le contrôle de la vie publique locale. Il est ici question d'une interrogation réflexive sur le processus d'ensemble de la décentralisation (ses acteurs, ses difficultés) et trouver éventuellement des perspectives. Ainsi, le professeur est parvenu à dégager cinq (5) sources de légitimation dans le cas du Burkina Faso: la coutume, la tradition, la révélation, la légalité et le dévouement. Ces différentes sources contribuent à former une multitude d'acteurs avec lesquels il faut composer dans le cadre de la gouvernance locale. La forme de cohabitation entre ces différentes légitimités reste à déterminer. De ce fait, deux formes de cohabitation sont envisageables: la cohabitation pacifique et la cohabitation conflictuelle. L'usage simultané des deux types n'est pas exclu. Ainsi, une cohabitation pacifique peut être de surface alors que dans le fond, les légitimités se livrent à des confrontations ouvertes de positionnement ou de repositionnement. C'est le cas souvent des légitimités traditionnelles et religieuses avec les légitimités légalement établies. Un autre cas de légitimités en conflit direct avec les légalités établies pourrait être celui issu du dévouement. Ce conflit se manifeste à travers les multiples manifestations de besoin de candidatures indépendantes lors des consultations électorales qui sont vigoureusement rejetées par les partis politiques qui en réclament le droit exclusif. Or, dans le jargon sociologique, le conflit est un moteur important dans le processus du changement social. Aussi, le professeur Mahamadé Sawadogo invite d'ores et déjà à s'interroger sur quelle direction

donner à ce processus. Par ailleurs, au vu de l'assise sociale et politique des légitimités traditionnelles, le professeur reste sceptique aux propositions de certains analystes tendant à trouver un statut pour les chefs traditionnels contre leur non participation aux consultations électorales. Dans la mesure où l'accèsion aux fonctions dirigeantes des affaires publiques demeure la vocation naturelle de ces chefs politiques traditionnels, il serait illusoire de vouloir les exclure des processus électoraux et politiques. Il conviendrait plutôt de réfléchir à une stratégie d'encadrement de leur participation au jeu sans que cela ne fausse les règles et les principes d'équité.

Comme précisé plus haut, cette communication introductive visait à lancer le débat mais surtout à orienter la réflexion sur le fait que nous sommes plus dans une dynamique qui ne se limite pas aux prescriptions normatives mais bien plus ouverte aux apports de l'expérience des acteurs.

Cette note introductive a soulevé un certain nombre de questionnements. La cohabitation des différentes sources de légitimités se fera-t-elle par négociation ou par arrangement? Seule la révélation conduit-elle à la légitimité religieuse? Les artistes et les intellectuels appartiennent-ils à quel type de légitimité? Quelle est la source de légitimité des coups d'Etat? Quel peut être l'impact de la participation des chefs politiques traditionnels à la gestion de la cité? Peut-on compter sur ces chefs pour refonder la gouvernance en Afrique? Ne peut-on pas parler de charisme au lieu de dévouement? Quelle peut être la valeur ajoutée des candidatures indépendantes?

Pour le Professeur Mahamadé Savadogo, la vocation naturelle des chefs politiques traditionnels étant d'accéder aux commandes de la cité, il ne croit pas et n'est pas pour le financement public (attribution d'un statut aux chefs) à ces chefs contre leur retrait du jeu politique.

La candidature indépendante constitue selon Mahamadé Savadogo, une valorisation de la légalité en ce sens qu'elle permet de choisir un individu sur la base de son dévouement pour la cause sociale de sa localité.

En ce qui concerne les artistes et les intellectuels, le professeur estime qu'ils sont placés dans le panier du dévouement et que la source de légitimité d'un coup d'Etat est la force.

Pour le professeur, le charisme se trouve dans le dévouement. L'avantage de parler de dévouement est que celui-ci met l'accent sur l'engagement de l'individu pour la cause de sa société alors que le charisme peut être simplement narcissique. Bref, cette communication introductive a incontestablement lancé les débats qui montraient déjà que la problématique de la cohabitation des légitimités est une préoccupation de bien des acteurs de la gouvernance locale qui allait se confirmer au fil des communications.

II.2. Gouvernance locale et cohabitation des légitimités: enjeux et défis

Les enjeux principaux de l'initiative ont été globalement énoncés dans la note de cadrage: «Face à l'opposition peu productive entre tradition et modernité, il est impérieux de repenser les mécanismes dits modernes de régulation sociale en les enrichissant des savoirs locaux constitutifs de valeurs positives issues des réalités sociohistoriques des communautés. Car, autant toutes les sociétés évoluent, autant les traditions ne sont pas figées et obéissent à des logiques d'organisation sociale en phase avec les époques et les exigences d'ouverture au reste du monde.

La mise en place d'un cadre facilitant les échanges entre les institutions publiques (locales et nationales), les partenaires techniques et financiers, les instituts et centres de recherche, les communautés religieuses et coutumières, les organisations de la société civile se présente comme une opportunité de réinterroger les normes pratiquées et leurs capacités à répondre aux besoins et

attentes des populations.~»

Il s'agissait donc pour l'alliance de préciser ces enjeux en s'inspirant des axes de réflexion du Groupe d'initiative lancé au niveau régional. C'est à cet exercice que s'est prêté Assane Mbaye qui, d'entrée de jeu, réaffirme que nos modes de régulation ne sont pas adaptées à nos sociétés d'où l'importance d'une dynamique de réadaptation des institutions publiques aux réalités historiques afin de prendre en compte les aspirations profondes des populations.

Cette inadaptation se manifeste à travers l'incapacité des Etats africains à assurer les besoins de base aux populations. Dès lors, l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique estime que la solution se trouve dans l'innovation en matière d'ingénierie institutionnelle en partant du local comme l'échelon territorial le plus propice pour prendre en compte le vécu des communautés et les valeurs fondamentales de leur vivre ensemble. La décentralisation se trouve alors comme une aubaine. En effet, dès les indépendances, les différents Etats africains ont eu une source moniste de légitimité (est légitime ce qui est légal), excluant de ce fait d'autres formes de légitimités non moins importantes des sphères de décision. Or, avec la décentralisation qui instaure des administrations de proximité, les légitimités exclues se font de plus en plus sentir. Il y a donc un enjeu fort de créer des cadres de dialogue sur le système de cohabitation entre les différentes légitimités qui partagent le même espace territorial.

Forte de cette conviction profonde, l'Alliance perçoit la décentralisation, non comme une technique administrative mais plutôt comme une opportunité d'engager un processus pour repenser la gouvernance tant dans ses fondements et principes que dans sa pratique. Partir de la base vers le sommet, c'est-à-dire du local vers le national. Les questions se posent dès lors de savoir comment repenser les institutions africaines dans un contexte de globalisation sans s'enfermer sur des modèles historiques qui ne sont plus forcément adaptés aux évolutions actuelles des sociétés~? Autrement dit comment reformer en partant de l'organisation traditionnelle des sociétés tout en restant ouvert au reste du monde~? Comment faire fonctionner les institutions dans un contexte de pluralisme juridique~? Voilà autant d'enjeux et de défis qui interpellent les Africains. L'Alliance à travers ce groupe d'initiative voudrait lancer la réflexion prospective selon une démarche itérative (un aller retour permanent entre les expériences concrètes des acteurs et la réflexion) en vue de parvenir à des propositions et des chantiers concrets de changement.

III. La cohabitation des légitimités entre collaboration pacifique et conflits de compétences

L'avènement de la communalisation a été conçu et perçu comme un processus qui devrait susciter et renforcer la participation des populations locales à la gestion des affaires publiques sous la houlette de conseils communaux élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Pour que cette participation ne soit une participation «~alibi~» mais plutôt une implication effective de toutes les forces vives des collectivités sans distinction, il convient d'en créer les meilleures conditions possibles.

Cependant, force est de constater qu'un tel préalable n'est pas acquis d'avance. En effet, si selon les textes de la décentralisation, la gestion de la cité est l'apanage des élus, appuyés dans leur mission par les autorités administratives déconcentrées, il va de soi que ces textes et lois omettent des acteurs dont le rôle est aujourd'hui incontournable du fait de leur poids dans l'organisation sociale et le fonctionnement de la cité. Parmi ces presque oubliés de la réforme de la décentralisation, il y a les chefferies coutumières, les responsables religieux et les autres détenteurs de pouvoirs ou de légitimités conférés par l'organisation sociale des communautés de base. Dans la perspective de cette réflexion, des études ont été conduites tant sur les rôles et places des détenteurs de légitimités autres que celles issues du suffrage universel dans le contexte de l'Etat de droit, que sur une sorte de

photographies des types de légitimités qui se côtoient sur les différents espaces socioculturels du Burkina Faso. Certains travaux ont été versés aux débats de l'atelier.

III.1. Aperçu la cohabitation des légitimités dans l'Ouest du Burkina~: étude de cas

Dans le cadre de cette initiative, il a été retenu de conduire des études de cas dans différentes aires socioculturelles du Burkina pour dresser l'état des lieux des différents ordres de légitimités qui participent à l'animation de la vie publique locale. La première étude a déjà été réalisée par le Centre Africain de recherche pour une pratique culturelle du développement (CAD). L'étude a mobilisé une équipe pluridisciplinaire (historiens, juristes, sociologues, etc.) sous la direction de Bruno Doti Sanou, historien, enseignant-chercheur et coordonnateur dudit centre. Elle a concerné les trois provinces de la région des hauts-bassins (Houet, Kéné Dougou et Tuy).

L'histoire des peuples est à la fois intéressante et nécessaire voire indispensable pour la compréhension des fondements des légitimités dont jouissent certains acteurs ou groupes d'acteurs dans leurs communautés. Dans l'Ouest du Burkina, les chefs de terre constituent la plus importante des légitimités non issues du droit positif moderne. Pour qu'un village soit reconnu, il faut qu'au moins trois familles arrivent à cohabiter dans ce village. «~Les populations les plus anciennement installées dans la région des Hauts-Bassins ont un fonds culturel commun. En effet, que ce soit les Bwaba, les Bobo-Madarè ou encore les Toussians, tous ces peuples ont une même religion et des coutumes similaires. Dans la mentalité, pour qu'un groupement humain puisse accéder au statut de village, les familles qui le constituent doivent être des légitimités en mesure de vivre une cohésion digne des enseignements des Ancêtres depuis le monde invisible.~» Ces différents peuples avaient, dans leur organisation sociale, un souci fondamental de cohabitation pacifique. Le vivre ensemble dans les villages reposait sur un socle de valeurs cardinales. Les détenteurs de légitimité se scindent en celles issues des peuples anciens et celles issues de l'immigration.

Parmi les légitimités issues des anciens peuplements, on distingue~: les chefs de terre, les responsables au culte du Do (esprit fondateur du village), le chef de village, le responsable à la jeunesse et à l'éducation, la légitimité chargée de l'application et du respect de la coutume, les clans des forgerons et des griots, les associations qui regroupent en leur sein les classes d'âge, la lignée maternelle, la confrérie des chasseurs, la confrérie des devins.

Parmi les légitimités issues des migrations, on distingue~: la famille, l'autorité, les médiateurs de paix. Les peuples de l'actuelle région des Hauts-Bassins ont conçu et mis en place différentes légitimités fondées sur le droit coutumier considéré comme l'ensemble des règles et principes prévus par les coutumes pour une vie harmonieuse dans chaque société. Contrairement au droit moderne qui répond plutôt à une gestion du pouvoir, le droit coutumier, lui, répond à un besoin de vie communautaire. En effet, la coutume, est une règle non écrite dont l'existence tient à la réunion de deux éléments. D'une part l'élément matériel constitué par la répétition d'actes donnés conduisant à l'adoption d'un comportement précis. D'autre part, l'élément juridique ou psychologique composé de trois aspects:

- la conviction que l'usage répété constitue une règle de droit;
- la croyance au caractère obligatoire de l'acte;
- le consensus existant autour de l'acte.

C'est donc dans ce contexte sociohistorique que se sont progressivement installées, les formes de légitimation issues du droit positif moderne, d'abord sous la période coloniale et son administration,

ensuite l'administration déconcentrée de l'Etat et de ses services et aujourd'hui les pouvoirs locaux issus du processus de décentralisation. Malgré l'avènement de nouvelles formes d'organisation administrative et politique, les sociétés locales restent attachées aujourd'hui encore à certaines valeurs sans lesquelles, elles perdraient l'essence même de leur vie en communauté. Naturellement, l'ancrage des processus de décentralisation et la légitimation des pouvoirs qui en sont issus dépendent de la capacité des acteurs à entrer en dialogue avec les légitimités qui existaient déjà.

«~La cohabitation des légitimités dans la région des Hauts-Bassins ne peut se comprendre et s'améliorer que si on la saisit dans la longue durée. Cette démarche est à considérer comme un exercice fondé sur la génétique culturelle et l'ingénierie institutionnelle. Il s'agit donc d'un recours à l'origine pour comprendre les raisons qui ont poussé à la création et retrouver les mécanismes qui ont contribué à la stabilisation et à l'évolution d'hier à aujourd'hui (...). Les légitimités conçues et mises en place depuis des siècles ou tout simplement depuis quelques décennies dans les Hauts-Bassins sont les témoins d'une prise de conscience des peuples de la région de leur existence en tant que collectivité humaine devant nécessairement vivre ensemble dans un ensemble cohérent. Leur évolution au cours des âges par des réformes successives entreprises par les descendants des fondateurs, confirme leur capacité de s'adapter à différents contextes.~»

II.2. Quels rôles et places des détenteurs de pouvoirs anciens dans le contexte de l'Etat moderne~?

Au Burkina Faso comme dans bien d'autres Etat d'Afrique de l'ouest, cette question suscite des débats politiques très passionnants du fait des enjeux et des intérêts politiques qu'elle porte. Les analystes politiques sont divisés entre d'une part ceux qui proposent de doter la chefferie coutumière et traditionnelle d'un statut particulier et rémunéré contre leur non implication dans les affaires politiques~; et d'autre part ceux qui estiment qu'il ne faut pas les exclure des compétitions politiques car c'est leur vocation naturelle de conquérir et gérer le pouvoir. Il faudrait pour ces derniers, créer des garde-fous pour éviter que les chefs coutumiers n'utilisent pas leurs positions sociales pour mener des concurrences déloyales vis-à-vis de leurs adversaires.

Pour traiter de cette question, il a été fait appel au Professeur Albert Ouedraogo, enseignant-chercheur à l'université de Ouagadougou. Celui-ci a introduit son propos par un rappel historique de l'avènement des chefferies notamment en pays moaga. Il a fait un survole rapide de l'histoire depuis la princesse Yennega, mère du fondateur du premier royaume mossi à la constitution des différents royaumes moose.

«~Les Moose représentent démographiquement à peu près la moitié de la population totale du Burkina En provenance de Gambaga (nord du Ghana), un groupe de cavaliers nakomse, s'est établi aux environs du XIV è siècle dans une région occupée par les Bissa qui sera baptisée Tenkodogo, avec à sa tête Wedraogo qui est le fils de la princesse Yennenga (fille unique du chef de Gambaaga) et du chasseur Riallé. La chefferie (naam) est la capacité qu'a un homme de contraindre un autre homme à exécuter des ordres. Comme le stipule un proverbe en moore, la jouissance du pouvoir réside en sa capacité de nuisance (naam nooma yaa a putooga). La noblesse (nakobelem) est la filiation qui rattache un individu à l'ancêtre Wedraogo. Les Nakomse (princes) minoritaires vivent avec des populations avec lesquelles ils partagent depuis plusieurs siècles la culture. Il s'agit des Ninisi, des Yōyōose, des Silmiisi, des Yarse, des Zangoeto, des Maranse, des Setba, des Fulse et des Boboose. Ces différentes populations et les Nakomse ont édifié une langue commune qu'est le moore. Le naam des Moose, qui leur vient de leur composante nakombga, constitue une des bases de la construction de la citadelle moaaga qui a su résister à toutes les conquêtes, à l'exception de la colonisation française intervenue le 1er septembre 1896 avec la défaite du moog-naaba Wobgo.~»

L'implication de la chefferie traditionnelle dans la gestion de la cité dans le contexte de l'Etat

moderne n'est pas sans compliquer les choses notamment sur l'engagement de ces détenteurs de légitimités et de pouvoirs traditionnels dans la politique partisane. Comment concilier chefferie et politique sans trop porter préjudice non seulement à la bonne gouvernance au Burkina Faso mais aussi à ces chefferies elles-mêmes dans leur fondement~? Le chef, surtout en pays moaga, reste une autorité morale qui a un poids social très fort aux yeux des populations de son ressort territorial. Comment peut-il alors s'engager dans un jeu partisan sans courir le risque de perdre son autorité, son aura et même sa légitimité aux yeux de ses sujets qui seraient opposés à son camp politique, surtout dans un contexte où la politique est perçue comme quelque chose de peu moral~? Pour autant, peut-il rester impassible aux sollicitations et même aux opportunités que les partis politiques ne manqueraient pas de lui soumettre~?

Pour le Pr Ouédraogo, la problématique du rôle et de la place de la chefferie traditionnelle et coutumière dans le processus de construction d'Etat moderne et de droit est une équation à multiple inconnues mais qu'il faudrait résoudre tôt ou tard. Mais le plus tôt serait le mieux tant les influences réciproques, à la limite la collusion, entre le politique et le coutumier embrouille le jeu politique et provoque chez les populations une désaffection progressive vis-à-vis de la chefferie. Pour lui, il est important d'y réfléchir sérieusement et de trouver une solution qui permettrait de redonner à la chefferie un statut clair et un rôle qui lui permettrait d'être présente dans le paysage institutionnel tout en conservant sa force et son autorité morales.

Il a partagé son expérience personnelle à travers les travaux de recherches qu'il a réalisés sur le sujet. La leçon qu'il tire de cette expérience est que la chefferie des Moose est sur une posture de défensive vis-à-vis des milieux lettrés occidentaux. Ceci s'explique par le poids de l'histoire. En effet, la chefferie des Moose a subi un certain nombre de traumatismes depuis sa rencontre avec l'Occident et les occidentalisés. Si les premiers lui ont ravi le pouvoir, les seconds ont œuvré à tenir les représentants de la chefferie en marge de toutes les sphères décisionnelles. Toutes les fois que la chefferie a fait une alliance avec la modernité lettrée occidentale, et s'est mêlée de politique, elle en est sortie perdante. L'on ne peut manquer de citer~:

- la sortie malheureuse de la cavalerie impériale contre le siège de l'Assemblée territoriale le 17 octobre 1958 qui se solda par l'isolement de la chefferie moaga durant la première république~;
- la présence de certains chefs en politique dans les différents régimes antérieurs irrita les révolutionnaires du 4 août 1983 qui manifestèrent une grande hostilité vis-à-vis de l'institution qualifiée de force «~féodale, rétrograde et obscurantiste~».

Depuis lors, la chefferie a appris à afficher une certaine prudence ou réserve vis-à-vis de toute démarche sociale dont elle n'est pas l'initiatrice. Depuis l'avènement de la quatrième république, les chefs ont fait une entrée remarquable en politique. Ils participent à tous les suffrages (à l'exception des présidentielles) et sont désormais présents au Parlement et dans les différents conseils municipaux. En outre, même lorsqu'ils ne sont pas candidats à une élection, beaucoup de représentants de la chefferie n'hésitent plus à afficher leur appartenance politique ou à battre officiellement campagne.

«~Tout cet activisme politique a commencé à susciter des interrogations au sein de l'opinion qui se demande si la démocratie ne souffre pas de l'intrusion de la chefferie ou des chefs en politique. Mais avant de jeter la pierre à qui que ce soit, il est peut-être utile de se demander quelle place les acteurs de l'Etat de droit ont réservée à la chefferie et aux chefs.~» Pour lancer la réflexion collective et au regard de l'impossibilité de mettre les chefferies en dehors du jeu politique, il propose la création d'un sénat qui sera un cadre officiel de participation des garants de la tradition et des chefs politiques traditionnels à la gestion de la cité. Pour lui, «~ce cadre serait un cadre non partisan qui éviterait à ceux qui y siègeront tout interventionnisme dans la sphère politique.~»

Cet exposé a suscité de nombreuses questions. En quoi la chefferie constitue-t-elle un problème d'inclusion ou d'exclusion du champ politique~? Donner un statut légal aux chefs traditionnels ne va-t-il pas délégitimer les règles démocratiques~? Quelles dispositions un maire doit-il prendre pour tenir compte des aspirations de chefs traditionnels qui veulent s'impliquer dans toutes les affaires~? Que penser de la chefferie qui se réclame être de la société civile~?

Pour lui, la légalité, à la différence de la légitimité, est consacrée par des textes. Ainsi, les chefs traditionnels sont légitimes alors qu'ils ne sont pas légaux. Pour parvenir à rendre les chefs traditionnels légaux, il va falloir réfléchir à une constitution qui reflète nos réalités. Les chefs n'ont pas pour vocation d'être de simples garants de la culture. C'est le rapport conflictuel entre le pouvoir moderne et la chefferie traditionnelle qui a contribué à reléguer cette dernière au second plan.

Le rapport entre maire et chef traditionnel est assez compliqué dans la mesure où ce dernier est intangible dans ces propos. Alors que pour évoluer, il faut parvenir à accepter les points de vue même contradictoires. Toutefois, en l'état des textes, il n'y a que le dialogue entre ces différents détenteurs de pouvoir et de légitimité qui pourrait contribuer à créer un climat de collaboration et de non de conflit.

«~La chefferie fait partie intégrante du paysage culturel et politique du Burkina. La démocratie ne peut s'enraciner véritablement sans tenir compte d'une telle réalité. En dépit des passions qu'elle suscite, il y a lieu de construire une nation apaisée en réconciliation avec le passé.

Il incombe à la chefferie d'être le garant de la paix, de l'unité et de la concorde nationale. Elle se présente comme une organisation non lucrative au service de toutes les ethnies du Burkina qui sont toutes égales en droits. La chefferie constitue une des valeurs du Burkina, même si l'existence de chefs féminins est très peu connue. «~La chefferie est une organisation féodale qui fait du chef un leader, garant de la tradition~». Son utilité n'est plus à démontrer. L'existence de chefs politiques est connue de la population qui souhaite les voir de plus en plus neutres politiquement avec un droit de réserve.

«~A la réflexion, l'engagement des chefs peut apparaître comme un cri de détresse, un geste désespéré d'une classe sociale qui refuse de se laisser mourir. Ils sont les perdants d'un monde qu'ils n'ont pas su prévoir et se retrouvent à la place des spectateurs, après avoir joué les premiers rôles. Ainsi l'intrusion des chefs dans la politique moderne se présente comme une réaction à l'absence de réponse à l'épineuse question de la place de la chefferie.

Pour notre part, il est souhaitable que les autorités coutumières et les chefs traditionnels aient un cadre officiel d'expression qui les protège des attitudes partisans. Il s'impose dès lors la création d'un sénat qui réunirait des sages (chefs, autorités traditionnelles et religieuses, personnalités de grande valeur intellectuelle et morale) dont on requiert l'avis pour des questions touchant à l'unité nationale et à la paix sociale. Des indemnités devraient être versées aux membres du sénat dont le mandat devra être limité. En retour, les membres du Sénat ne sont pas autorisés à adhérer à un parti politique ou à afficher des sympathies partisans.~»

III.2. Les COGES comme cadre de cohabitation des légitimités~: l'expérience de la CAGEC

La CAGEC est la cellule d'appui à la gestion communale, de la Coopération suisse au Burkina. L'une de ses missions est d'appuyer les communes dans la construction et la gestion des infrastructures marchandes réalisées avec l'appui de la coopération suisse. Cette expérience a été présentée par David Barro, coordonnateur de programmes à la CAGEC.

Suite à la crise survenue à Ouahigouya dans la gestion des infrastructures marchandes (le grand marché) la CAGEC a initié des études pour déterminer les raisons et trouver éventuellement des solutions à cette crise. La crise serait née du refus des commerçants de payer la location des boutiques. L'étude a révélé, entre autres, la nécessité de mettre sur pied des comités de gestion comme alternative aux tensions entre les acteurs dans la gestion du marché central de Ouahigouya. Elle a proposé que toutes les catégories d'acteurs qui se côtoient dans le marché, et au-delà la communauté locale, soient représentées au sein des comités de gestion.

«~Après les premières élections municipales en 1995, l'appui de la Suisse a été confronté à un certain nombre de difficultés liés à l'appropriation des actions conduites dans la commune de Ouahigouya au début de l'année 2000. Cette crise qui concernait la gestion des loyers (montant et utilisation), cachait en réalité une défiance à l'égard des autorités techniques et politiques en charge de la gestion du marché central sur des questions de redevabilité et de responsabilité par les usagers à savoir les commerçants.

Des mécanismes de médiation et d'intermédiation ont été engagés avec l'ensemble des acteurs pendant environ deux ans afin de restaurer un climat de confiance et le retour à des loyers et un système de gestion adéquat impliquant l'ensemble des acteurs locaux.

Il a fallu développer des mécanismes et des outils pour intéresser et mobiliser les acteurs locaux à être eux-mêmes porteurs des actions de développement. Ainsi, il a été accepté de composer avec les partenaires non institutionnels selon les accords mais légitimes au même titre que ceux qui ont reçus leur légitimité par les textes réglementaire (lois et décret).

De façon pragmatique, la Coopération Suisse a impulsé la mise en place de cadre de dialogue inclusif garantissant l'appropriation par les acteurs légitimes avec un ancrage local légal des actions envisagées et conduit pour le développement local. Cet outil dénommé comité de pilotage de projet (COFIL) est mis en place dans les projets d'envergure communale ou régionale. Ce comité est essentiellement mis en place dans le cas de projet d'équipements structurants notamment les infrastructures marchandes. Il regroupe l'ensemble des acteurs légitimement connus et dont l'apport a toujours été antérieurement sollicité pour ce type de projet. Partant de cette nécessité, l'on retrouve dans ces comités~:

- La chefferie traditionnelle connue dans son rôle de facilitation du consensus social au sein de la communauté et garant de l'équité et de la régulation sociale,
- Les élus locaux: représentants des partis politiques portés à la gestion des affaires par les élections légales tirant leur légitimité des votes des citoyens,
- Les bénéficiaires (et/ou opérateurs économiques privés)~: correspondant à ceux qui seront en charge de l'exploitation reconnue par les métiers qu'ils exercent au sein de la population,
- Les techniciens (services techniques communaux, services déconcentrés de l'Etat, ou prestataires privés): acteurs ayant reçu des mandats ou des lettres de mission pour appuyer ou conduire les ouvrages de par leur domaine de compétences,
- Les organisations de la société civiles. Pour leur engagement social et leur capacité d'interpellation et leur représentativité au sein de la société.

Le fonctionnement de cet outil est basé sur le dialogue, la concertation et le consensus garantissant

la sauvegarde des différents intérêts et surtout de l'intérêt collectif. L'organisation des échanges et le système de rapportage au corps social dont chaque membre est le représentant permet d'assurer une communication et une appropriation continue des évolutions du projet.

Cette démarche inclusive est reconduite dans le cadre de l'exploitation des ouvrages à travers une co-responsabilisation sur les objectifs et une participation aux résultats obtenus.

L'outil d'animation de l'exploitation est le comité de gestion (COGES) au sein duquel on note aussi un équilibre des pouvoirs entre les acteurs locaux. Le fonctionnement de cet organe basé sur la cogestion assure la mobilisation croissante des ressources financières et l'exploitation durable des investissements par un suivi des entretiens. Cette appropriation des dynamiques économiques par les acteurs locaux garantit la viabilité des mécanismes en place pour les collectivités.

«~La mise en œuvre de l'ensemble de ces mécanismes et outils adaptés nous ont permis d'avoir des projets répondant au mieux aux attentes des bénéficiaires des ouvrages. Cette cohabitation des acteurs locaux de plusieurs sources de légitimité assure une conduite harmonieuse des actions de développement des communes. En outre nous avons contribué par cette démarche à instaurer le dialogue permanent entre légitimités. Ce mécanisme a instauré la confiance entre les différents acteurs un fort degré de connaissance des conditions générales de conduites de projet.~»

La prise en compte des différentes décisions issues des études a permis d'instaurer le dialogue entre la légitimité et la légalité, et l'appropriation de l'infrastructure marchande par la communauté des acteurs concernés. Cette expérience de la CAGEC se présente comme un exemple pratique de cohabitation des légitimités qui n'est pas une simple réflexion théorique et ne devrait pas simplement perçue comme un simple exercice intellectuel. Cet exemple montre que le processus de participation-responsabilisation des différentes légitimités dans les actions de développement dépend du niveau d'inclusion des différentes catégories d'acteurs et pourrait inspirer les débats à d'autres niveaux notamment sur le plan politique et institutionnel.

IV. Quelle gouvernance pour une cohabitation pacifique des légitimités? Intervention de Mgr. Anselme Sanon, parrain de l'atelier

Au regard de son parcours personnel, de l'autorité surtout morale qu'il incarne à travers son ministère et la somme d'expériences dont il est porteur en matière de dialogue des légitimités, Mgr Anselme Titiana Sanon, Archevêque de Bobo-Dioulasso ancien Président du «~Collège de sages~» et du Directoire de la journée nationale de pardon, a été sollicité pour le parrainage de cet atelier et partager son expérience. Il a bien voulu entretenir les participants de sa riche expérience en tant que prélat qui, par la force des choses, s'est retrouvé aux premières loges de la vie publique nationale, notamment dans des situations conjoncturelles où la contribution de l'Eglise a été sollicitée pour sortir le pays des impasses.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il a tenu à souligner l'importance de la réflexion sur cette problématique des légitimités et le nécessaire dialogue entre elles pour une cohabitation pacifique. C'est une préoccupation légitime, dit-il, dans la mesure où «~là où manque la réflexion, le zèle n'est pas loin. On était heureux d'être indépendant, mais on n'a pas pris le temps nécessaire d'être citoyen.~». En effet, «~qui dit citoyenneté dit civilité, conscience des droits et devoirs, un esprit communal, l'harmonie des hommes avec l'environnement~». Toute chose qui a fait défaut en Afrique après les indépendances.

Pour construire une gouvernance apaisée, il faut créer les conditions d'un dialogue inclusif, citoyen, cultiver l'harmonie et la concorde. Or dans le contexte de nos sociétés africaines, il y a beaucoup de

binômes qui devraient être source de concorde et d'harmonie mais qui se retrouvent en tension permanente. Ce sont~: l'individu et le bien commun, la tribu et la nation, tradition et modernité, religion et Etat (nécessité d'une laïcité positive), Peuple et Etat, partis politiques et conquête du pouvoir, etc.

La volonté de vivre ensemble «~nous impose des comportements sociaux, un engagement individuel et collectif~» à contribuer au devenir de la cité, un dialogue inclusif tenant compte des rôles et responsabilités, des principes communs, de l'histoire collective, etc. «~Il nous faut intégrer notre africanité dans la logique fonctionnelle de la démocratie~».

En cela la religion ne peut-être tenue à l'écart des changements à opérer. Elle est même interpellée. «~Après la prière, quelle conscience humaine doit-elle promouvoir~»? Pour le prélat, «~l'Eglise n'est pas hors de la société, elle fait partie intégrante de la société. On se sent toujours de quelque part~». L'église étant donc une partie de la nation, elle a un devoir de formation citoyenne, de collaboration, d'interpellation autant des gouvernants que des gouvernés sur leurs rôles et responsabilités respectifs. Il n'y pas d'option politique et économique intrinsèquement perverse. Tout est dans la capacité de négociation, d'arbitrage, de réconciliation, de promotion des valeurs essentielles de notre société, de pardon. Le rôle de l'Eglise est donc de promouvoir la foi, l'amour, le respect de l'autre et des différences. Ses prises de positions sur la vie publique peuvent être perçues par certains comme de la provocation mais répondent véritablement de son devoir d'interpellation.

La volonté de changement commence par la volonté de changer nous-mêmes. C'est, en cela, poser un acte citoyen. Il faut travailler à l'éveil de conscience en ne perdant pas de vue l'éveil de la maturité.

C'est fort donc de cette conviction tant pour le rôle de l'église que du fait de sa volonté d'apporter sa contribution, si modeste soit-elle, que Mgr. Sanon, a accepté de jouer certains rôles, au nom de l'Eglise catholique, dans le processus de dialogue et de la sortie de la crise sociopolitique qui a secoué le Burkina Faso dans les années 1998~: sa participation personnelle et celle de l'église catholique dans le Collège de sages, dans la célébration de la journée nationale du pardon.

Pour conclure, Mgr Sanon estime que nous devons accorder une importance capitale à l'éducation des enfants. Il faut que cette éducation intègre le développement d'un esprit d'initiative, de sacrifice, de tolérance et de capacités de dépassement et de don de soi. Il faut une culture de conducteurs de peuples avec un style, une éducation, des qualités intrinsèques au plan éthique et moral. Les générations actuelles doivent faire l'effort dans ce sens, a conclu le prélat.

V. Débat général, propositions et recommandations des participants

L'objectif premier de cet atelier était, rappelons-le, d'ouvrir le débat sur cette problématique de la cohabitation des légitimités. Et le débat a été fort édifiant. Edifiant d'abord par l'intérêt porté par les participants sur la thématique qui ne ressort pas souvent comme une préoccupation dans les débats sur les réformes politiques et institutionnelles. Bien au contraire, la question est constamment éludée. Edifiant ensuite par le contenu et les préoccupations soulevées. Edifiant aussi par le fait que même si les approches sont divergentes, il y avait presque une unanimité sur la nécessité d'engager la réflexion et la recherche de propositions novatrices permettant de réconcilier les pratiques et les cultures institutionnelles avec les réalités socioculturelles des communautés burkinabè en se saisissant du processus de décentralisation. En effet, l'initiative semble être porteuse, tant pour les institutions publiques (MATD, MESSRS, ministère justice, Assemblée nationale, conseils municipaux, etc.) que pour les partenaires techniques et financiers, la société civile, les

communautés coutumières et religieuses et le monde universitaire.

En effet, maintes fois interpellés par les participants les représentants des principaux animateurs institutionnels du processus de décentralisation au Burkina Faso notamment le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, les maires, les partenaires techniques et financiers des communes ont reconnu la pertinence de l'initiative et la nécessité d'y accorder une attention particulière. Certains ont également reconnu les limites du cadre institutionnel et juridique de la décentralisation. Des participants ont relevé les insuffisances du cadre juridique et institutionnel qui n'a pas prévu des cadres formels de négociation et réflexion sur le vivre ensemble. Ils ont donc saisi cette opportunité pour s'enrichir des critiques, commentaires et propositions qui ont été faites de leurs prestations. Mieux, des propositions ont été faite dans l'optique de tenir compte de la dimension cohabitation des légitimités dans la relecture du Code général des collectivités territoriales.

Les débats ont aussi fait ressortir sur ce plan, qu'autant les maires que le gouvernement n'hésitent pas à faire appel aux communautés religieuses et coutumières pour les aider à résoudre des situations conflictuelles. Et dans bien des cas, ces acteurs ont réussi à ramener la paix et la quiétude sociales. Les exemples sont nombreux.

En 1991, le processus de transition qui devait conduire au retour du constitutionnalisme et du multipartisme était entaché de heurts et de violences (manifestations violentes, répressions, cassure entre le pouvoir et l'opposition politique, boycott de l'élection présidentielle, etc.) Le Gouvernement a du faire appel à toutes les forces vives nationales pour un forum de réconciliation nationale. Ce forum a été dirigé par un représentant de l'Eglise catholique, assisté des autres confessions religieuses et de la chefferie traditionnelle.

En 1999, le pouvoir a encore fait appel à ces mêmes communautés religieuses et coutumières pour constituer avec d'autres personnes ressources le Collège de sages chargé de réfléchir des propositions de sortie de la crise sociopolitiques consécutive à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo. Ce collège a été présidé par un prélat, Mgr Anselme Sanon. Le rapport du collège de sage reste aujourd'hui encore un document de référence en termes de refondation de la gouvernance et de l'Etat au Burkina Faso.

Dans beaucoup de communes, les maires surtout dans le plateau Mossi, sollicitent régulièrement les chefs coutumiers pour gérer certains différends internes ou externes aux conseils municipaux. Mieux les partis politiques, surtout le parti au pouvoir, recrutent leurs candidats aux élections locales et même législative dans les cercles des chefs coutumiers ou religieux.

En ce qui concerne les leaders de la société civile, il a été démontré que certains d'entre eux, de part les apports de leurs organisations à l'amélioration des conditions de vies des populations, ou de leur engagement contant à protéger et défendre les droits de celles-ci, ils ont acquis pour certains une reconnaissance incontestable par leurs communautés. Certaines organisations arrivent souvent à suppléer l'incapacité des conseils municipaux à répondre aux demandes sociales. Et les maires n'hésitent pas à faire appel eux chaque fois que de besoin.

Ce sont là autant d'exemples qui montrent que ces acteurs jouissent de légitimités dont il faut tenir compte.

Cependant, des observations pertinentes ont été faites sur les pratiques de ses acteurs. S'il est vrai que les chefs coutumiers et religieux ainsi que les leaders de la société civile constituent aujourd'hui des légitimités incontournables aux côtés de celles issues du suffrage universel, il n'en demeure pas que les comportements de certains de ces acteurs contribuent à discréditer les institutions

coutumières et religieuses. De même, la société civile au Burkina est un four tout, et un nid d'acteurs politiques en quête de postes électifs.

C'est dire que loin de donner un chèque en blanc aux responsables coutumiers, religieux, coutumiers et de la société civile, les débats ont fait ressortir un diagnostic des rapports des acteurs, leurs rôles et responsabilités ainsi que leurs pratiques quotidiennes. Il en ressort qu'autant les légitimités légalement établie que celles issues de la tradition, des coutumes, de la révélation et du dévouement se rendent souvent coupables de pratiques qui sont de nature à compromettre leur reconnaissance par les par les populations.

En définitive, l'initiative a été saluée pour avoir permis de lancer enfin le débat autour d'une question d'importance capitale mais que tout le monde feint d'ignorer du fait des enjeux. Les participants ont donc fait des recommandations pour la poursuite du processus.

Recommandations

Au terme de l'atelier, les demandes sont fortes en termes de poursuite du processus. Cette poursuite s'inscrira dans l'agenda du groupe d'initiative au niveau régional. Il pourrait se décliner ainsi qu'il suit.

1. La Poursuite du processus de collecte d'expériences des acteurs sur la cohabitation des légitimités et des études régionales.

1. La production d'une note de synthèse sur les différentes légitimités qui cohabitent sur les différentes aires culturelles du Burkina, les typologies des légitimités, etc.

2. La restitution du processus par Groupe d'acteurs (les collègues) notamment~: les universitaires, les élus, les décideurs de l'administration centrale, les partenaires techniques et financiers, les communautés coutumières et religieuses, la société civile

3. Une démarche d'information, de plaidoyer et de lobbying auprès des plus hautes autorités nationales pourrait être inscrite dans la dynamique.

4. L'organisation d'une rencontre sous-régionale

5. La construction de réseaux de partenariats stratégiques pour influencer les politiques publiques

Conclusion

Cet atelier se voulait un cadre mobilisateur de différentes catégories d'acteurs de la vie publique au Burkina Faso autour de l'initiative. Sur ce plan, il a atteint son objectif. Il a mobilisé pendant deux jours environ une cinquantaine de participants représentant les institutions publiques nationales (Assemblée nationale, ministères de l'administration territoriale et de la décentralisation, ministères des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, etc.), exécutifs locaux, des partenaires techniques et financiers (délégation de l'Union Européenne, Coopération suisse, service allemand de développement, coopération française, PNUD, etc.), le monde universitaire, les communautés coutumières et religieuses, des organisations de la société civile, des centres de recherche, d'études et d'appui à la gouvernance, des personnes ressources, des étudiants, etc.

En ce qui concerne la pertinence de l'initiative, les participants ont été unanimes. Certains ont même affirmé qu'un tel processus contribue à combler les insuffisances du cadre institutionnel et

légal de la décentralisation et pourrait aider les acteurs à renforcer les mécanismes de dialogue et à construire progressivement les cadres propices.

S'agissant de l'engagement pour la suite, au terme de deux jours débats, de partages d'expériences, les participants ont souhaité que cette initiative se poursuive et que l'atelier en soit un acte fondateur. Ainsi, ils ont pris un certain nombre de recommandations et de résolutions portant sur la publication des actes de l'atelier, la conduite d'études dans les différentes régions du Burkina Faso pour faire connaître les différents types de légitimités dans les différentes aires socioculturelles du territoire national, la restitution de ces études, la mise en place d'un cadre de rencontre et de partages des expériences, de réflexion collective et d'élaboration de propositions novatrices pour une gouvernance locale en phase avec les réalités, les aspirations et le potentiel des communautés à la base.

Aussi, à la fin des travaux, les participants ont-ils remercié le Laboratoire Citoyennetés et l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique d'être les pionniers dans l'initiation de pareilles rencontres sur le territoire national.